



Lire et Écrire  
Bruxelles

# LES FORMATEURS EN ALPHABÉTISATION À L'ÉPREUVE DE LA FEUILLE DE PRÉSENCES

Daniel FLINKER  
Lire et Écrire Bruxelles  
Mars 2022

*Cet article met en lumière les différents points de vue exprimés par des formateurs en alphabétisation à propos de l'usage d'une feuille de présences dans le cadre des formations qu'ils dispensent.*

Suite à la publication d'une étude consacrée à la fréquentation et à la persévérance des apprenants en alpha<sup>1</sup>, l'équipe de recherche de Lire et Écrire Bruxelles (LEEB) a souhaité partager les résultats qu'elle avait obtenus<sup>2</sup> en suivant deux axes de diffusion. D'une part, la rédactrice du travail a rencontré le personnel de quatre des six<sup>3</sup> centres alpha de LEEB. D'autre part, elle a présenté publiquement son enquête aux travailleurs du secteur de l'alphabétisation bruxellois dans le cadre d'un événement unique, un « Petit déjeuner de la recherche »<sup>4</sup>.

Les discussions et les débats en groupes qu'ont générés ces présentations ont été riches d'enseignements, ont témoigné de l'intérêt que les professionnels du secteur portaient à cette thématique et ont permis de mettre en exergue différents sujets polémiques. L'un d'entre eux a trait à l'utilisation d'une liste pour vérifier les présences en formation et va plus spécifiquement être détaillé dans le présent article. Plus précisément, dans les paragraphes qui suivent, il ne s'agira pas tant de décrire les pratiques développées en la matière que de mettre en évidence les différents points de vue formulés par les formateurs rencontrés<sup>5</sup> à propos de l'usage d'un tel outil.

.....

**1** Galvan Castano I., *A propos de la fréquentation et de la persévérance des apprenants en alpha*. Disponible sur : <http://www.lire-et-ecrire.be/A-propos-des-facteurs-qui-influencent-la-persévérance-et-la-fréquentation-des> (consulté le 17-07-2018). Cette étude a été publiée à la fin de l'année 2017.

**2** En substance, s'il faut souligner la persévérance dont font preuve les adultes en difficulté avec l'écrit pour s'alphabétiser au cours de leur vie, force est néanmoins de constater un faible taux de fréquentation des formations au quotidien. Ceci s'explique par une pluralité de facteurs pouvant être regroupés en trois catégories : la situation de vie des apprenants (comme leur précarité ou leurs responsabilités familiales), le dispositif de formation (avec, par exemple, un certain prix et un certain volume horaire) et la dynamique motivationnelle (liée notamment à la sensation d'apprendre ou pas).

**3** Aujourd'hui, il existe cinq centres alpha de Lire et Écrire en région bruxelloise.

**4** Cette présentation publique a été organisée le 12 juin 2018. Voir : <http://www.lire-et-ecrire.be/A-propos-de-la-fréquentation-et-de-la-persévérance-des-apprenants-en-alpha>

**5** Une cinquantaine de travailleurs de Lire et Écrire Bruxelles et cent professionnels et bénévoles du secteur de l'alpha bruxellois ont été rencontrés via les présentations de l'étude 2017 rédigée par Iria Galvan Castano. Dans ce cadre, un certain nombre d'entre eux ont donné leur avis sur la question de la feuille de présences. Cet article restitue des citations recueillies à ce propos.

Il faut aussi noter que si ces personnes se sont exprimées librement, elles n'ont pas été informées qu'un article serait tiré de leurs interventions et elles n'ont pas été préparées à répondre à des questions spécifiques sur les listes de présences ; ce qui peut expliquer que parfois, un même formateur tienne plusieurs positions (parfois contradictoires) sur la question.

Pour ce faire, le cœur de ce document articulera deux moments. D'abord, les avis exprimés seront synthétisés et regroupés dans plusieurs catégories. Ensuite, une typologie des arguments récoltés sera établie.

## La liste de présences, un sujet polémique

A la question « Faut-il que les apprenants signent la liste de présences à l'entame de chaque cours ? », les formateurs en alpha (que les chercheurs de LEEB ont rencontrés) apportent des réponses très disparates, fort hétérogènes. En fait, cette variété de points de vue amène à distinguer huit catégories d'arguments.

### UN OUTIL IMPOSÉ DE L'EXTÉRIEUR

Si (comme nous allons le voir) la plupart des professionnels rencontrés expriment clairement leur positionnement contre ou en faveur des listes de présences, un certain nombre d'entre eux semblent plutôt « subir » cet outil, qu'ils questionnent rarement, puisqu'il leur est imposé depuis l'extérieur (par le haut); les justifications quant à la nécessité de l'utiliser faisant alors office d'arguments d'autorité.

Ainsi, plusieurs formateurs avouent employer cette feuille « sur ordre » des pouvoirs subsidiaires. L'un d'eux explique : « On nous a dit que c'était une obligation de faire signer par rapport au FSE<sup>6</sup>. » Un autre précise : « Il faut faire signer une liste de présences avec le logo FSE car le FSE subsidie sur base des actions que l'on fait avec les apprenants. En plus, la base de données se met en place. »

C'est donc aussi sous couvert de « science » que le contrôle des présences semble être effectué; ce qui passe mal chez certains formateurs et chez des apprenants. « Maintenant, ils doivent signer la liste de présences pour les statistiques. Ça, c'est un contrôle ! Comment le vivent les apprenants ? Certains signent puis, ils partent ! »

### LES ARGUMENTS DES « ANTI-CONTRÔLE »

Au sujet de la liste de présences, une petite minorité des formateurs rencontrés développe un discours « anti-contrôle ».

Ainsi, l'une des formatrices du centre alpha Dubrucq à Molenbeek se déclare contre ce contrôle, contre la prise des présences, car ses apprenants « sont des adultes qui n'ont pas besoin de chefs ». Dans la même veine, une formatrice à Anderlecht tient la position de principe suivante : « Quand on dit : "Pourquoi tu n'es pas là?", on va dans le sens de l'Etat social actif, pas de l'éducation permanente ».

D'autres travailleurs du secteur abondent également dans ce sens. L'un d'eux, qui exerce à Anderlecht, note par exemple que « l'absentéisme, ce n'est pas un abandon.

<sup>6</sup> Le Fonds social européen.

<sup>7</sup> L'office régional bruxellois de l'Emploi.

Ils ont le droit de s'absenter. » L'une des formatrices présentes au « Petit déjeuner de la recherche » explique, quant à elle, à la salle : « Nos apprenants sont des adultes. Notre travail, on doit l'aimer, qu'ils soient absents ou pas ! ». Et l'une de ses collègues lui emboîte le pas en concluant : « Le formateur n'est pas un gourou ou un policier ».

Par ailleurs, un certain nombre de personnes interrogées, si elles ne s'opposent pas par principe au contrôle des présences, expliquent qu'il est nécessaire de ne pas se focaliser sur cet aspect de la relation avec les apprenants, qu'il est essentiel de trouver un meilleur équilibre entre contrôle et accompagnement. L'une des formatrices dit à ce sujet : « Ok, les règles sont importantes mais la compréhension, l'empathie sont plus importantes ». Un autre travailleur du secteur déclare : « Il faut déplacer le regard : si, pour Actiris<sup>7</sup>, c'est 100 % de présences qu'il faut; peut-être que 40 %, c'est le maximum pour l'apprenant. Il faut se demander quelle référence prendre ».

D'autres professionnels estiment, quant à eux, que ce type de contrôle peut s'avérer contre-productif. Ce constat se base d'une part, sur les réactions exprimées par certains apprenants au moment où ils doivent signer la feuille. Ceux-ci n'hésitent pas, en effet, à interpeller leur formateur : « Dès que j'aurai signé, je pars ». D'autres apparaissent comme encore plus critiques : « Vous êtes là pour nous contrôler et donner des informations au CPAS », rouspètent-ils.

D'autre part, leur expérience de travail pousse quelques formateurs à trouver cette vérification des présences inopportune car elle accroît la pression qu'exerce sur eux leur direction : « Quand on nous donne les statistiques de nos groupes; ça t'affecte, c'est stressant. », expriment certains d'entre eux.

En résumé, que ce soit pour des raisons principielles, parce qu'elles trouvent ce type de contrôle excessif ou parce que leur pratique démontre l'inefficacité d'un tel outil, les personnes défendant un point de vue « anti-contrôle » demeurent largement minoritaires. En fait, pour la majorité des personnes interviewées, la liste de présences n'est pas un instrument de contrôle. Au contraire, elle peut servir à bien d'autres choses...

## UN INSTRUMENT VISANT À MIEUX CONNAÎTRE LES APPRENANTS

Pour nombre de formateurs, utiliser la liste de présences est une manière détournée de faire connaissance avec leurs apprenants, un moyen de s'informer de la situation de vie de chacun(e); ce qui renforce la relation qu'ils entretiennent avec les individus qu'ils forment. Grâce à cette feuille, ils peuvent, en effet, avoir une vision objective de ceux qui s'absentent. Ces derniers sont alors encouragés à justifier leur absence dès leur retour. Cette procédure permet également aux institutions de recontacter les moins assidus pour savoir ce qui se passe dans leur vie et éventuellement pour les guider vers des structures qui pourront les aider à résoudre leurs problèmes et ainsi faciliter leur venue en formation.

Dans tous les centres alpha où l'étude sur la fréquentation a été présentée, les propos suivants ont ainsi pu être recueillis. A Saint-Gilles, par exemple, il a été dit : « Signer la feuille de présences, une contrainte ? Non, la personne est heureuse qu'on lui demande pourquoi elle ne vient pas. On apprend sur sa vie, on peut l'aider. » Au centre alpha de Schaerbeek, il a été confirmé que « pour le formateur, c'est utile de savoir pourquoi un apprenant ne vient pas, c'est rassurant de savoir pourquoi. On comprend mieux la personne. C'est bon pour son suivi (...) On a créé une relation avec eux, on connaît leurs problèmes. » A Molenbeek, on est sur la même longueur d'onde que le centre alpha du Nord-Est de Bruxelles : « Ce suivi est important dans la relation formateur/apprenants, ça permet de mieux connaître la vie de chacun et leurs problèmes. On n'est pas durs. Le règlement est large et c'est un prétexte pour dialoguer sur leur motivation. Ce n'est pas un contrôle, on s'intéresse à eux, c'est une attention qu'on leur porte (...) et le justificatif, c'est pour garder le contact. (...) Après quelques absences, l'apprenant doit apporter un certificat médical. Ce n'est pas pour le contrôle mais pour savoir ce qui se passe. »

## UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Toujours en quête d'outils originaux pour améliorer l'apprentissage de la langue française, plusieurs formateurs trouvent que le fait de lire son nom et son prénom sur une feuille et d'y apposer sa signature constitue une manière comme une autre d'améliorer les compétences en lecture et en écriture de leurs apprenants.

« La liste de présences, avec les noms et les dates, c'est un outil d'apprentissage », certifie une formatrice à Saint-Gilles. Plusieurs autres formateurs rencontrés partagent cet avis. Ainsi, l'un d'entre eux explique : « Les gens demandent de signer, c'est bien. C'est une façon de travailler. Les gens ne voient pas cela comme une contrainte. » Un autre détail : « Justifier les présences et être dans la plate-forme "Stop attestations"<sup>8</sup> n'est pas contradictoire. La plate-forme, c'est contre les organismes qui font pression, pour qu'on ne soit pas le bras armé du contrôle. Par contre, demander que les apprenants justifient leurs absences, c'est différent. Ici, c'est pour son parcours d'apprentissage, ça appartient à la relation pédagogique. »

Il est à remarquer que l'on voit poindre dans cette dernière citation la volonté d'assimiler la pédagogie à une manière d'éduquer les apprenants au respect des règles et des normes en vigueur dans la société. En témoigne également cette dernière prise de parole : « Comme il y a une grosse pression des CPAS, ce contrôle devient "normal". Ces justificatifs, ça fait partie de l'éducation. »

## UN MOYEN DE RENFORCER LE CONTRÔLE SOCIAL

Le fait d'utiliser une feuille de présences, de demander un justificatif en cas d'absence et de discuter avec les apprenants de l'importance d'être présent peut également être un moyen pour le formateur de développer et de faire exercer par le groupe un contrôle social sur les absents. Une formatrice l'énonce clairement : « Il faut communiquer avec le groupe sur la question de la fréquentation en vue d'une responsabilisation collective, d'un "contrôle social" de la part du groupe. » Une autre renchérit : « Quand un apprenant dit : "Je ne comprends pas", les autres disent : "C'est parce que tu es en retard !" »

## UNE OCCASION DE RESPONSABILISER LES APPRENANTS

Plusieurs formateurs expliquent que mettre les apprenants face à leurs responsabilités est un bon moyen d'améliorer leur assiduité; leur présence régulière aux cours étant alors envisagée comme un défi à relever.

« Quand tu pousses les gens, ils trouvent des solutions pour venir. », note l'un des accueillants rencontrés. « Je demande des justificatifs s'ils ne viennent pas, pour montrer que c'est important. », explique un formateur bruxellois. Et l'une de ses collègues de préciser : « Je prends la liste de présences et parle de la fréquentation avec les apprenants. Ça motive certains de venir plus. Ils prennent conscience, c'est un défi. Ni les formatrices ni les apprenants ne prennent cela comme un contrôle. »

.....

<sup>8</sup> Lire et Écrire Bruxelles appartient à la plate-forme « Stop attestations » qui regroupe un dizaine d'associations refusant, par la délivrance d'une attestation-type, de participer au contrôle systématique de leur public effectué par les institutions en charge des chômeurs ou des individus pouvant prétendre à l'aide sociale. Pour obtenir plus d'informations au sujet de cette initiative, voir : <http://www.stopattestations.be/>

Ça met de la rigueur, ça met un cadre. » « De la sorte, on lui apprend aussi à être acteur, on le rend responsable, on le motive. », synthétise une formatrice à Schaerbeek. « Ça sert à les motiver de venir. C'est bon de montrer qu'il est important de venir, qu'il y a des règles à suivre. La responsabilisation, ce n'est pas la même chose que le contrôle. », confirme un formateur travaillant avec le public molenbeekois.

Il faut aussi noter que cette volonté de responsabiliser les apprenants peut viser à les faire obéir aux règles, à l'ordre en place. « Avec les absences, parfois, je suis très stricte et ça marche. Je prends le temps de leur expliquer, je suis un peu autoritaire et ça marche. », remarque, ainsi, une formatrice à Saint-Gilles. « La présence, les apprenants la prennent comme obligatoire. Ce qui est important, il faut le faire. C'est comme ça dans la vie ! », expose une autre. « Pour les apprenants, c'est une prise de conscience que les places sont rares et qu'il est donc important d'être là pour garder sa place. », complète une collègue du secteur.

### LES PARTISANS DU CONTRÔLE

L'idée selon laquelle l'obligation va faire croître le taux de fréquentation est partagée par un certain nombre de formateurs en alpha. Pour ces derniers, l'emploi de la liste de présences est donc naturel, va de soi. Ils se disent même favorables à un renforcement du contrôle exercé sur les apprenants ; plusieurs d'entre eux plaident pour que les formations aient un caractère obligatoire<sup>9</sup>.

Ainsi, à propos d'apprenants contraints de se former<sup>10</sup> par Actiris, un travailleur du secteur remarque : « Parmi les chômeurs, certains ne sont pas motivés de venir. Mais l'obligation crée la motivation. Ils viennent avec les pieds de plomb puis, ils se motivent. Ils ne font pas qu'acte de présence, ils signent et ils restent. » « Tant qu'il n'y aura pas une obligation (comme un contrat), il y aura des absences. », explique, quant à lui, un formateur qui s'inquiète de voir le nombre de ses apprenants diminuer au cours de l'année.

### QUAND L'OBLIGATION DEVIENT UNE LIBÉRATION

Comme le constate l'étude publiée en 2017 par Lire et Écrire Bruxelles, l'entourage est l'un des facteurs explicatifs de l'assiduité aux cours. A cet égard, l'entourage peut aussi bien être un moteur qu'un frein à la fréquentation<sup>11</sup>.

9 Une nouvelle fois, le lecteur doit garder en tête que ces formateurs peuvent défendre ce point de vue tout en disant qu'ils sont pleinement conscients que les apprenants ont souvent de bonnes raisons de s'absenter.

10 Il paraît ici nécessaire de rappeler que si l'entrée en formation à Lire et Écrire Bruxelles s'effectue sur base volontaire, une part du public suivi par l'institution est contrainte par Actiris ou les CPAS de s'alphabétiser.

11 Voir Galvan Castano I., *op. cit.*, p. 30.

12 Boltanski L., Thévenot L., *De la justification : Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.

13 Fusulier B., Laloy D., *Evaluation de la politique d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Rapport final*. Girsef, août 2012.

14 *Idem*, pp. 17-23.

Dans ce dernier cas, il est souvent malaisé pour l'apprenant de convaincre ses proches de l'importance de se rendre en formation. D'après certains formateurs, le meilleur argument que cet apprenant puisse alors leur fournir est d'expliquer qu'il doit (qu'il est obligé de) suivre des cours. « On peut faire un parallélisme avec le vote obligatoire. Ça donne aussi une autorisation d'aller voter. Placer les cours comme prioritaires, ça permet de dire aux autres : "Je dois y aller" », analyse une formatrice.

Face à la dénonciation du caractère coercitif de la liste de présences, un autre argument est également régulièrement invoqué. Ainsi, un travailleur en alpha estime qu'« il faut inverser la perspective : c'est une chance, une opportunité de venir. Il ne faut pas toujours le voir comme une contrainte ».

## Typologie des points de vue

### BREF RAPPEL THÉORIQUE

Dans le point précédent, les points de vue des formateurs en alpha à propos de la feuille de présences ont été regroupés en huit catégories. Sur cette base, une typologie des arguments va, à présent, être élaborée. Pour ce faire, les « économies de la grandeur »<sup>12</sup> vont être utilisées. Plus précisément, la manière dont le Girsef a appliqué le modèle d'analyse de Boltanski et Thévenot au secteur de l'alpha en Belgique francophone<sup>13</sup> va servir de point d'appui à cette catégorisation.

Pour rappel, le sociologue et l'économiste français distinguent plusieurs mondes (caractérisés par des principes supérieurs différents et définis par des critères qui varient en fonction de chacun de ces mondes<sup>14</sup>), auxquels les acteurs se réfèrent pour justifier leurs positions. Pour étudier le secteur de l'alpha, les chercheurs de l'UCL en ont retenu quatre : les mondes civique, marchand, industriel et domestique.

Ainsi, participer à la vie citoyenne, mener des actions collectives contre les discriminations et les inégalités sociales sont des actes valorisés dans le monde civique. A l'inverse, dans le monde marchand, il s'agit de rester compétitif dans un univers régi par la concurrence. Les principes qui président à la gouvernance du monde industriel sont, quant à eux, l'efficacité et la compétence. Enfin, dans le monde domestique, les acteurs cherchent à s'intégrer au groupe en respectant ses règles et ses traditions, ce qui contribue à sa perpétuation.

## A QUELS MONDES RENVOIENT LES ARGUMENTS DES FORMATEURS ?

Les formateurs, qui ont pu discuter de la liste de présences, usent de différents registres pour argumenter en faveur de son utilisation ou contre celle-ci.

Sans surprise, les arguments « anti-contrôle » renvoient au monde civique ; tout comme les points de vue de ceux qui se servent de la liste de présences comme d'un moyen de mieux connaître leurs apprenants.

Le monde domestique, quant à lui, est sans doute celui auquel se réfère le plus grand nombre d'arguments. Qu'elle soit considérée comme un moyen de renforcer le contrôle que le groupe en alpha exerce sur chacun de ses membres, qu'elle soit envisagée comme une manière de responsabiliser les apprenants ou comme un instrument de contrôle (« libérateur » ou non), qu'elle soit vue comme un élément imposé par une autorité extérieure, ou encore – dans une moindre mesure – quand elle est prise comme un dispositif pédagogique ; la feuille de présences est surtout perçue comme un outil visant à inculquer aux apprenants le respect des règles et des normes en vigueur (sans interroger ces dernières, sans les remettre en question, sans chercher à les transformer... comme dans le cas du monde civique).

Par ailleurs, lorsqu'il sert à améliorer les compétences des personnes ayant des difficultés en lecture et en écriture, cet instrument est dit « pédagogique » et renvoie au monde industriel.

Enfin, parmi les arguments mis en avant par les partisans de la responsabilisation et du contrôle, un certain nombre d'entre eux font référence au monde marchand ; par exemple, quand des formateurs parlent de « contrat » ou de « concurrence pour avoir une place ».

## Remarques finales

Pour conclure cet article et afin d'alimenter les discussions autour de l'utilisation (ou non) d'une feuille de présences dans le cadre des formations dispensées à des adultes en difficulté avec la lecture et l'écriture, trois remarques méritent d'être formulées.

Premièrement, il faut saluer la variété des points de vue exprimés par les formateurs qui ont été rencontrés. En effet, la diversité des avis émis témoigne d'une part, de la richesse des débats qui traversent le secteur de l'alphabétisation et d'autre part, de l'importance qui y est accordée à l'examen collectif<sup>15</sup> des outils qui y sont utilisés.

.....  
15 à partager avec le public qu'il accueille.

Deuxièmement, afin de comprendre les propos qu'ils tiennent et les idées qu'ils véhiculent, il s'avère primordial de cerner le contexte dans lequel les formateurs travaillent. A cet égard, il paraît utile de distinguer ce qui se passe dans et hors de la salle de formation.

D'un côté, leur volonté d'alphabétiser les apprenants qu'ils suivent peut buter sur une faible fréquentation des ateliers, un phénomène qui risque notamment de porter atteinte à leur estime de soi et de complexifier la mise en place de démarches pédagogiques préétablies.

D'autre part, il est indispensable de rappeler que les associations dans lesquelles ils exercent leur métier ont, elles-mêmes, un positionnement (sur l'outil qui a été ici étudié) qui influence les déclarations de leurs employés. Dans la même optique, il faut se souvenir que la ligne de conduite qu'adoptent ces asbl en la matière est pour partie liée aux multiples relations qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics qui, eux aussi, ont une position sur la question (de plus en plus, ces derniers exigent un retour rapide sur investissement).

Troisièmement et finalement, cet article met en évidence l'intérêt de problématiser la question de la feuille de présences dans les cours d'alpha. Il est, en effet, essentiel d'utiliser cet instrument en toute connaissance de cause, en saisissant la dimension politique qu'il revêt. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en considération le cadre au sein duquel il s'intègre. Ainsi, le secteur de l'alpha et les professionnels qui le composent doivent réfléchir à leurs pratiques en tenant compte du fait que les valeurs qui prédominent dans la société sont plutôt centrées sur la responsabilisation, l'efficacité et la performance individuelles ; ce qui percute de plein fouet les visées de l'éducation permanente (liées à la critique, à la solidarité et aux mobilisations collectives en vue de transformations sociales) sur lesquelles s'appuient nombre de formations en alphabétisation. Dans le même ordre d'idée, il est important de garder à l'esprit que le contexte social dans lequel le dispositif de la feuille de présences se déploie est notamment caractérisé par un contrôle quotidien et généralisé des classes populaires.

**CRÉDAF** Lire et Écrire Bruxelles est reconnue par la Cocof comme Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'Apprentissage du Français pour adultes

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, du Fonds social européen, du Fonds Asile, Migration et Intégration et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

